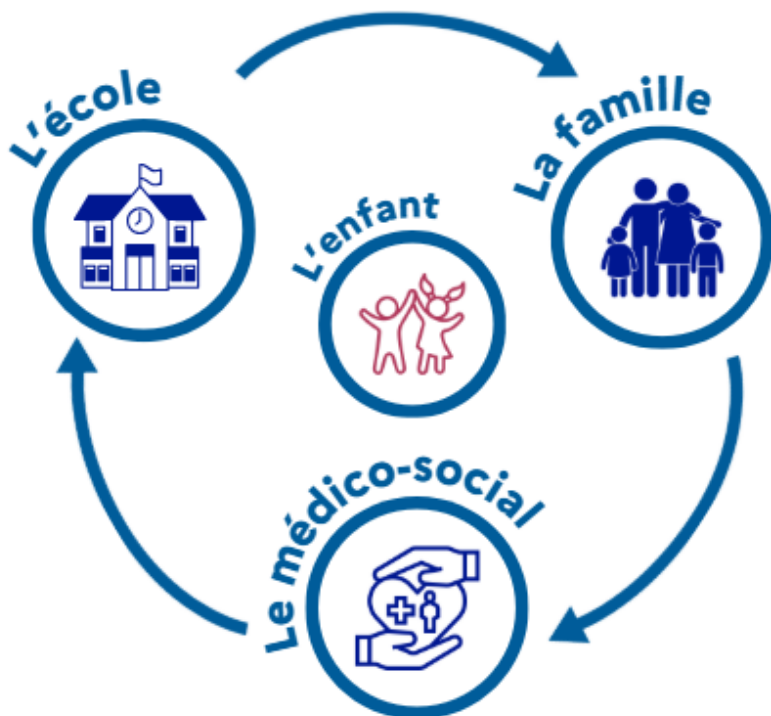


Le **P**ôle d'**A**ppui à la **S**colarité (PAS)



Un dispositif piloté conjointement par l'Académie de Corse
et l'ARS Corse, associant le secteur médico-social



Qu'est-ce qu'un PAS



Le **Pôle d'Appui à la Scolarité** vise à **renforcer et garantir l'accessibilité de l'école** pour mieux scolariser tous les élèves. Ce dispositif propose un **soutien ponctuel** à la scolarité, **dans la classe**, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Grâce à l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire**, le PAS vient apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève. Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à **modifier l'environnement scolaire** et à **faciliter l'adaptation et les apprentissages** de l'élève.

Le PAS est un **local accessible** aux familles et aux élèves présentant des besoins particuliers même sans reconnaissance de situation de handicap.

Il se veut une réponse de 1er niveau rapidement opérationnelle et le plus précoce possible.



Le PAS c'est :

- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins particuliers
- Une réponse de 1er niveau précoce et rapide à la demande de la famille ou de l'établissement scolaire
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques
- Possibilité d'intervention de professionnels extérieurs au PAS selon les situations



Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir une AESH PAS selon les situations



À qui s'adresse le PAS

À tous les enfants et adolescents scolarisés.



Quand faire appel au PAS

La famille s'adresse d'abord à l'école lorsqu'elle perçoit une difficulté. Si un soutien supplémentaire s'avère nécessaire, elle peut alors solliciter le PAS.

Ses interventions

- Soutien aux équipes pédagogiques
- Aide à la mise en œuvre de l'accessibilité
- Appui ponctuel du médico-social en classe

Ses outils

- Des propositions d'adaptations et d'aménagements pédagogiques
- Observation et guidance de l'éducateur spécialisé
- Du matériel adapté répondant à des enjeux d'accessibilité

L'équipe des Pôles d'Appui à la Scolarité



Chaque binôme peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés.

5 étapes

pour mettre en place un accompagnement par le PAS si je constate que mon enfant rencontre des difficultés d'adaptation dans son environnement scolaire :

- 01 >>> Je prends contact avec le Pôle d'Appui à la Scolarité
- 02 >>> Si la situation rentre dans le périmètre d'action du PAS, je suis reçu par le coordonnateur du dispositif
- 03 >>> L'environnement scolaire de mon enfant est alors observé par différents professionnels pour identifier les besoins
- 04 >>> Un projet de réponse m'est ensuite proposé pour une durée déterminée. La mise en œuvre de ces adaptations n'est possible qu'avec mon accord
- 05 >>> Une fois les réponses apportées, une synthèse est réalisée conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille

En tant que parent, je joue un rôle clé dans la mise en place de l'accompagnement par le PAS. Je suis à l'initiative de la démarche, je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant et suis décisionnaire à chaque étape du processus.



Le **P**ôle d'**A**ppui à la **S**colarité (PAS)

PAS Montesoro/ Saint-Joseph

NOUS CONTACTER



06 24 12 30 14



pas.7200012a@ac-corse.fr